

Délibération N° 2025-39

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 juin 2025
sous la présidence de Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L714-1 et D714-28 à 40 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu les statuts du SCD approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mars 2013 ;
Vu le règlement intérieur du SCD ;
Vu l'appel à candidatures réalisé par message en diffusion générale aux personnels enseignants, en date du 29 avril 2025 ;
Vu les candidatures reçues dans le respect du délai imparti,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Désignation des représentants enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire

Les membres des collèges A et B du Conseil d'administration ont désigné les enseignants ci-dessous pour siéger au sein du Conseil documentaire :

Enseignants titulaires		Enseignants suppléants	
1	Stéphane VALTER	8	Véronique RIVIERE
2	Sophie DUFOUR	9	Wilfried SEGUE
3	Valentin DECLOQUEMENT	10	Yannick CHEVALIER
4	Sabrina ROUAT	11	Muriel JOUBERT
5	Pierre LEVIAUX	12	François GEAL
6	Luca PALLANTI	13	Christophe DOS SANTOS
7	Violaine SAUTY	14	Alice VITTRANT

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice des collèges A et B : 16
Présents et représentés : 16

Fait à Lyon, le 16 juin 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 20 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 20 juin 2025